

Entre le domicile et le lieu de travail, un tiers-lieu est un espace de sociabilité ouvert à tous, abordable et flexible, mis en œuvre par un collectif, au service d'un territoire.

Un tiers-lieu est l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un contrat social qui s'organise en trois dimensions :

un parcours d'émancipation individuelle ; une dynamique collective ;

une démarche motivée par l'intérêt général.



Les tiers-lieux doivent permettre à chacun·e et collectivement, de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'imposent à nous aujourd'hui. Ce sont des projets structurants de territoire, qui (re)dynamisent un quartier, un village. Ces espaces sont conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale.



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu.e.s manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu.e.s. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisation











LA NOTION DE "TIERS-LIEU CULTUREL" : UNE CONTRADICTION ?

Lorsqu'il comporte un projet culturel, le tiers-lieu présente des similitudes avec les « friches culturelles » ou les « lieux intermédiaires et indépendants », mais il en diffère avec une ouverture à différents secteurs d'activités et constitue un moteur du développement local.

LES TIERS-LIEUX : UNE MISE EN ACTES DES DROITS CULTURELS ?

Le tiers lieu est un espace public de proximité d'un genre nouveau, propice au respect et à la mise en œuvre des droits culturels (voir fiche Les droits culturels des personnes):

- → Il est ouvert à tous :
- → Il défend l'accessibilité par des pratiques d'échange (monétaire ou non) et des tarifs bas ;
- → Il favorise les rencontres informelles et la convivialité.

Le tiers-lieu est une boîte à outils au service de l'épanouissement personnel, favorable à la construction d'une identité culturelle.

On peut bien sûr y venir pour travailler, mais également pour cultiver un potager avec ses voisins ou fabriquer au fablab* une pièce pour son instrument de musique traditionnel. La philosophie du faire par soi-même participe de cette valorisation de la personne et de ses capacités à réaliser par elle-même (à ne plus être simple consommatrice ou réceptrice).

La dimension collective y est tout aussi fondamentale.

Les tiers-lieux ont vocation à réunir un ensemble hétérogène de personnes au sein de collectifs ouverts avec un fonctionnement horizontal (voir fiche Les droits culturels des personnes). Il s'agit de permettre à chacun·e de construire son propre parcours culturel tout en favorisant l'intérêt et le respect pour l'autre dans sa différence.

* fablab : lieu ouvert au public où sont mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

L'OFFRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES TIERS-LIEUX*

*données issues du Grand recensement 2020 provenant de 191 tiers-lieux de la Nouvelle-Aquitaine.



Les 3 activités culturelles principales :

1 L'accueil d'artistes en création 2 La diffusion des œuvres 3 La transmission par des ateliers et des stages

Formats principaux:

74%)	Exposition artistique
62%]	Spectacle-concert
56%)	Conférence-débat
52%)	Atelier et stage de découverte et divertissement
40%	Résidence d'artistes

De multiples disciplines :

Les arts plastiques et visuels ainsi que la musique sont très présents, suivis par le spectacle vivant, l'audiovisuel, la création numérique et multimédia.

Accueil amateurs et professionnels:

1115 équipes artistiques accueillies 671 professionnel·le·s hébergé·e·s

De nombreux évènements :

1091 événements artistiques et culturels dont 33% hors les murs

424 actions artistiques et culturelles adressées à des publics spécifiques, soit + de 26300 personnes sur le territoire

Programmation:

des tiers-lieux offrent la possibilité à leurs publics de proposer un événement d'artistes locaux (département) programmés

LES COLLECTIVITÉS FACILITATRICES

Le fonctionnement des tiers-lieux, mêlant différents types d'activités, divers secteurs et un fonctionnement horizontal, est parfois difficile à appréhender dans toutes ses dimensions par les pouvoirs publics. Souvent, on les considère comme des projets économiques relevant de l'économie sociale et solidaire sur le volet « innovation sociale », mais ils peuvent relever de plusieurs domaines.

COMMENT FAIRE PROGRESSER LES PRATIQUES ET LA CONNAISSANCE DES TIERS-LIEUX ? —

Prioritairement en diffusant la connaissance de ces lieux innovants auprès des élu-e-s, des agents des collectivités et des acteurs des territoires, notamment grâce à des visites de tiers-lieux, lectures sur le sujet, témoignages de pairs, réunions de sensibilisation, conférences et le plus important : en parler à la pause-café/thé.

Une fois l'acculturation des personnes-clés effectuée, comment favoriser l'émergence et/ou le soutien à un (ou plusieurs) tiers-lieu(x) dans le territoire ?

- Réaliser une étude de besoins ;
- Aller à la rencontre des acteurs économiques et associatifs sur le terrain ;
- Organiser une réunion publique sur le sujet.

Peu importe la taille du territoire, il est essentiel d'élaborer une véritable stratégie tiers-lieux, de prendre en compte l'existant et d'accompagner les projets émergents. La naissance d'un tiers-lieu nécessite du temps long, d'expérimenter et de s'accorder le droit à l'erreur. Pour ne pas « tuer » l'initiative privée, il est nécessaire d'avoir une « approche réseau », c'est-à-dire de penser les projets en complémentarité et ne pas favoriser l'implantation d'une concurrence inutile qui fragiliserait l'ensemble. La collectivité doit être garante de l'équilibre territorial.

Le projet est détecté. Si la collectivité n'est pas en mesure de le financer directement, elle peut l'accompagner de manière optimale en :

- ▶ Adoptant une posture de facilitateur : être à l'écoute, simplifier les démarches aux porteurs de projet et avoir confiance dans les acteurs locaux ;
- ldentifiant du foncier adapté appartenant à la collectivité ;
- ▶ Mobilisant de l'ingénierie pour les aider à monter une demande de financement ou une réponse à un appel d'offre en tant que soutien local institutionnel ;
- Proposant de diffuser les informations relatives au projet sur les canaux de communication de la collectivité ;
- ▶ Offrant une aide logistique : verre de "l'amitié ", mobilier municipal, signalétique...

Les écueils les plus couramment observés dans l'accompagnement d'un projet de tiers-lieu:

- 1. Une ambition ou un agenda politique qui impose le rythme de création d'un tiers-lieu ;
- 2. L'effet d'aubaine des financements pour valoriser du foncier qui « force » le projet ;
- **3.** Le projet ne répond à aucun besoin avéré ;
- 4. La collectivité veut « son » tiers-lieu, sans le penser en partenariat avec une initiative citoyenne ;
- 5. Le pilotage et la gestion 100% à distance, de type télécentre.



Vos interlocuteur·rice·s "tiers-lieux"

Tiers-lieux proches de chez vous :

francetierslieux.fr/tiers-lieux-en-france

Réseaux de tiers-lieux régional ou infra-régional :

francetierslieux.fr/reseaux

Acteurs de l'ESS locaux : CRESS, incubateurs, DLA :

forum.tiers-lieux.org

Forum Tiers-Lieux - Espace d'échanges entre tiers-lieux :

forum.tiers-lieux.org

France Tiers-Lieux - Association nationale des tiers-lieux :

francetierslieux.fr

Réseau Français des Fablabs :

fablab.fr

Ressources

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? Coopérative Tiers-Lieux (vidéo) :

youtube.com

Lieux intermédiaires et indépendants, lieux de démocratie et de culture,

Vincent Pavageau:

profession-spectacle.com

"Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités. Comment faciliter le développement des tiers lieux dans vos territoires ?", Coopérative Tiers-Lieux :

coop.tierslieux.net

"Mission coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble",

Fondation Travailler autrement, ministère de la Cohésion des territoires :

francetierslieux.fr

"Le tiers-lieu à dimension culturelle", Opale/CRDLA culture, en partenariat avec la Coopérative Tiers-Lieux :

opale.asso.fr

Revue sur les tiers-lieux #1, Coopérative Tiers-Lieux :

coop.tierslieux.net

Tiers-Lieux : un modèle à suivre ? Revue #52 de l'Observatoire des politiques culturelles :

observatoire-culture.net

Les Cahiers du Labo, Coopérative Tiers-Lieux :

coop.tierslieux.net

LES FICHES

- Elu.e.s et formation
- Elaborer une politique culturelle
- Les responsabilités et obligations des élu.e.s
- Le diagnostic de territoire
- Les droits culturels des personnes
- Les acteurs institutionnels de la culture
- L'éducation artistique et culturelle
- Modes de rémunération d'une activité culturelle
- La bibliothèque / médiathèque de territoire
- Organiser un évènement culturel éco-responsable
- Organiser une exposition d'art
- Le mécénat pour développer son territoire



La Coopérative Tiers-Lieux

la coopérative tiers-lieu<mark>(x)</mark>

Les fiches sont disponibles sur :

la-nouvelleaguitaine.fr

auvergnerhonealpes spectaclevivant.fr

artis-bfc.fr

Les agences sont financées par :











REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Mise en page : Marion Boucharlat